

SIGNATURE DES 2 CONTRATS AGGLO-COMMUNES

Commune de SAINT-VIGOR-DES-MONTS

Commune de GOUVETS

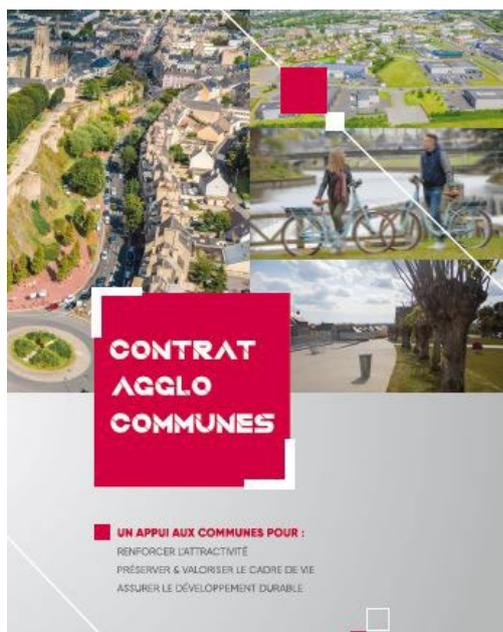


Le président s'est engagé à **renforcer le lien entre les communes et l'Agglo** en créant une cellule d'appui aux territoires permettant un accompagnement dans le montage des dossiers, une ingénierie financière et une orientation précise en fonction des demandes. Cette cellule est aujourd'hui opérationnelle.

La 2nde action souhaitée par le président était de proposer une contractualisation entre les communes et l'Agglo.

Le contrat Agglo-communes, proposé par Saint-Lô Agglo, a vocation à impulser la mise en œuvre de projets structurants à l'échelle des bassins de vie des communes en les accompagnant financièrement.

LE CONTRAT AGGLO-COMMUNES DE L'AGGLO, UN CONTRAT GAGNANT-GAGNANT ENTRE L'AGGLO ET LES COMMUNES



Le contrat Agglo-Communes s'adresse aux **61 communes membres de Saint-Lô Agglo**. Chaque commune choisit le ou les projet(s), sous maîtrise d'ouvrage communale, pour lequel/lesquels elle souhaite être accompagnée financièrement par Saint-Lô Agglo.

Le ou les projet(s) proposé(s) par la commune doit/doivent s'inscrire dans le projet de mandature de l'Agglo et l'aménagement du territoire communal autour de **3 enjeux forts** pour le territoire :

- 1. le renforcement de l'attractivité**
- 2. la préservation et la valorisation du cadre de vie**
- 3. le développement durable du territoire**

L'accompagnement financier de l'Agglo est défini sur la mandature à **hauteur de 50€ par habitant de la commune répartis sur un ou plusieurs projets.**

Près de **4M€** fléchés sur ce dispositif contractuel sur 5 ans

SAINT-VIGOR-DES-MONTS : 1 CONTRAT POUR 1 PROJET

LE CONTRAT AGGLO-COMMUNES DE SAINT-VIGOR-DES-MONTS : 1 PROJET POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- **Aménagement touristique**

Réalisation : 2022-2024

Montant de l'opération : 24 148,85 €

Subvention Saint-Lô Agglo : 10 563 €, soit 43.7%.

L'enveloppe Agglo dédiée pour la commune de Saint-Vigor-des-Monts s'élève à **16 300 €**. Celle-ci n'étant pas consommée dans son intégralité, et conformément à l'article 1 du règlement du contrat Agglo-communes, la commune, comptant moins de 500 habitants, pourra solliciter un avenant au contrat afin d'intégrer un autre projet communal. Cette demande, à l'initiative de la commune, devra intervenir au plus tard en septembre 2025.

GOUVETS : 1 CONTRAT POUR 2 PROJETS

LE CONTRAT AGGLO-COMMUNES DE GOUVETS : 2 PROJETS POUR L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- **Aménagement d'une aire de jeux**

Réalisation 2023

Montant de l'opération : 22 565,03 €

Subvention Saint-Lô Agglo : 11 282 €, soit 50%.

- **Aménagement de sentiers de randonnées**

Réalisation 2023

Montant de l'opération : 5 790,35€

Subvention Saint-Lô Agglo : 2895 €, soit 50%.

L'enveloppe Agglo dédiée pour la commune de Gouvets s'élève à **16 200 €**. Celle-ci n'étant pas consommée dans son intégralité, et conformément à l'article 1 du règlement du contrat Agglo-communes, la commune, comptant moins de 500 habitants, pourra solliciter un avenant au contrat afin d'intégrer un autre projet communal. Cette demande, à l'initiative de la commune, devra intervenir au plus tard en septembre 2025.

Contrats Agglo-communes de SAINT-VIGOR-DES-MONTS :

1 projet

24 150€ d'investissement

10 563€ de financement de l'Agglo « contrat Agglo-Communes »

26^{ÈME} contrat signé

1 clause de revoyure possible

Contrats Agglo-communes de GOUVETS :

2 projets

28 355€ d'investissement

14 177€ de financement de l'Agglo « contrat Agglo-Communes »
27^{ÈME} contrat signé
1 clause de revoyure possible

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[\[Espace presse\]](#) saint-lo-agglo.fr    